

FONCIERE LES MATINES
SA au capital de 2 000 000 EUR
Siège social : 9, Bd de la Marne
76000 ROUEN
RCS ROUEN 390 765 675

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DES ACTIONNAIRES

DATE DE LA REUNION : 11 juin 2010 à 10 heures
LIEU DE LA REUNION : 9, Bd de la Marne 76000 ROUEN

BUREAU DE L'ASSEMBLEE: Philippe VOVARD
Florence VOVARD

Sont présents les actionnaires ou mandataires ayant signé la feuille de présence au présent procès-verbal, ladite feuille en faisant partie intégrante.

ORDRE DU JOUR :

- Rapport de gestion du conseil d'administration sur la gestion
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées; approbation de ces conventions ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat ;
- Fixation des jetons de présence ;
- Nomination de deux nouveaux administrateurs ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs à donner.

DOCUMENTS MIS A LA DISPOSITION DES ACTIONNAIRES AVANT LES DEBATS:

- double des convocations
- pouvoirs des actionnaires représentés
- texte des résolutions proposées au vote des actionnaires
- comptes et bilans dont l'examen est à l'ordre du jour
- rapport de gestion
- rapports des commissaires aux comptes

Ces documents ont été mis à la disposition des actionnaires.



LECTURES : Il a été donné lecture :
-du texte des résolutions proposées.
-du rapport de gestion
- des rapports du commissaire aux comptes

DEBATS :
Personne n'ayant demandé la parole il a été directement procédé au vote.

VOTE DES RESOLUTIONS : Les résolutions mises aux voix sont celles qui figurent dans les annexes au présent procès verbal.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2009 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes de l'exercice écoulé font ressortir un résultat de 355.881,36 €

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat en totalité à la Réserve Ordinaire.

L'assemblée prend acte des distributions de dividendes effectuées au titre des trois derniers exercices, savoir :

Exercice 2008	0
Exercice 2007	0
Exercice 2006	0

Le Bureau de l'assemblée constate ensuite que pour l'approbation des conventions entrant dans le champ d'application de l'article L 225-38 du Code de Commerce, le quorum atteint par l'assemblée est de plus du quart des actions ayant le droit de vote.

L'assemblée peut en conséquence délibérer sur l'application de ces conventions.



TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du Rapport spécial du commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L 225-38 du Code de Commerce, approuve les conclusions dudit Rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de ne pas allouer de jetons de présence au conseil d'administration.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide à la majorité simple de nommer les personnes suivantes en qualité d'administrateur :

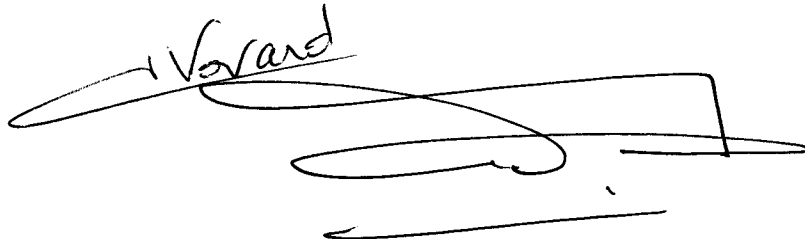
- Madame Anne VOVARD épouse ANSQUER née le 12 avril 1979 à Verneuil sur Avre (27), contrôleur de gestion, demeurant 72 rue Saint-Maur – 76000 ROUEN.
- Mademoiselle Audrey VOVARD née le 29 juillet 1981 à Vernon (27), responsable achats, demeurant 137 rue de la Flaque – 76690 LE BOCASSE.

RESULTAT DES VOTES :

Les résolutions mises aux voix ont toutes été adoptées à l'unanimité des actions titulaires de droits de vote.

CLÔTURE : Après épuisement de l'ordre du jour la séance a été levée.

SIGNATURES :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Vovard', is written over a large, stylized scribble or signature that spans across the bottom of the page.